

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DU 332 - Dénomination « promenade Jacques Canetti » (9e et 18e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "promenade Jacques Canetti" au terre-plein central du boulevard de Clichy, situé entre la promenade Georges Ulmer et la place Blanche, dans les 9e et 18e arrondissements ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 9 décembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination "promenade Jacques Canetti" est attribuée au terre-plein central du boulevard de Clichy, situé entre la promenade Georges Ulmer et la place Blanche (9e et 18^e).